

Membres associés

ERAC est une structure rassemblant des personnes et des organisations roms et non-roms qui possèdent une expérience et des compétences adéquates dans le domaine des arts et de la culture, et qui sont attachées aux valeurs d'ERAC.

Les membres associés de l'ERAC sont organisés en quatre sections thématiques:

- Les arts et la culture (la production)
- L'histoire et la mémoire collective
- La recherche dans les domaines des arts et de la culture
- Les médias dans les domaines des arts et de la culture

Quels sont les avantages d'être membre associé de l'ERAC?

Les membres associés jouent un rôle clé dans la mise en place des ressources de l'ERAC, en s'engageant dans des échanges et des coproductions créatifs, en s'appropriant les initiatives de l'ERAC et en participant à ses prises de décisions.

En tant que membre associé:

- Vous aurez un accès complet aux ressources d'information et de savoirs, aux collections, aux archives et à la base de données de l'ERAC.
- Dans la mesure du possible, vous serez impliqué dans le programme d'activités de l'ERAC.
- Vous serez invité à suggérer des initiatives et des partenariats culturels et artistiques.
- En fonction des sections thématiques, vous serez en mesure de façonner les priorités et les activités d'ERAC.
- Vous ferez partie d'une plateforme d'échanges d'idées et d'expertise au sein de l'ERAC.
- Vous aurez les droits d'afficher le logo et le nom de l'Institut dans vos propres activités, selon les conditions fixées par l'ERAC.
- Vous aurez le droit de participer aux Assemblées Générales.
- Vous pourrez nommer des membres à la [Barvalipe Academy](#), ou vous y présenter comme candidat.

Qui peut être membre?

ERAC est ouvert à tous les artistes roms et non-roms, les responsables culturels, les personnes intéressées, les organisations de la société civile, les

entreprises du secteur privé, et les groupes formels et informels ayant des compétences et une expérience démontrées dans le domaine des arts et de la culture, qui soutiennent la mission d'ERAC et qui sont prêts à contribuer à la mise en œuvre de la vision responsable de l'ERAC. Les candidatures sont acceptées par des personnes morales et physiques.

Quelles sont les conditions pour devenir membre associé?

- Les demandes d'adhésion sont examinées par la direction et le conseil Pakiv en fonction de leur mérite et de leurs qualifications démontrées dans le domaine largement compris comme des arts et de la culture.
- Les membres associés sont obligés de respecter les principes fondateurs d'ERAC
- Les membres associés doivent payer la cotisation annuelle
- Les membres associés sont invités à s'abonner aux sections thématiques, selon leurs préférences et leur expérience. Les membres associés peuvent souscrire à plus d'une section.

Comment devenir membre associé?

L'appel à candidatures 2019 sera ouvert à l'occasion de la célébration de la Journée internationale des Roms, le 8 avril prochain, et se poursuivra jusqu'à fin juillet. L'adhésion associée peut être obtenue en remplissant le formulaire d'application en ligne.

Toutes les candidatures seront évaluées par la direction exécutive de l'ERAC et le conseil Pakiv. Une fois la demande approuvée, le demandeur devra fournir une preuve de paiement pour devenir membre à part entière.